

Désarmement et sécurité

Sous-section du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la sûreté nucléaire et de l'Europe de l'Est

En matière de **désarmement**, le rôle principal de la section nucléaire est d'assurer l'application efficace du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cette fin, les fonctions de la sous-section consistent notamment à

- prendre les mesures opérationnelles voulues pour assurer le respect des dispositions du Traité;
- assurer la liaison avec les autres ministères fédéraux (notamment ceux de la Santé, des Ressources naturelles et de l'Environnement pour ce qui est des activités de vérification), la mission permanente du Canada à Vienne et les autres intervenants canadiens;
- faire parvenir les renseignements pertinents à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et
- appuyer les représentants du Canada auprès de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Dans le domaine de la **sécurité**, le rôle principal consiste à appuyer la mise en place d'un régime international qui encourage les pays du monde entier à se doter d'une structure efficace pour appliquer les principes de sécurité aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À l'heure actuelle, les activités en ce sens passent par deux instances principales, à savoir le Groupe de travail du G-7 sur la sûreté nucléaire et l'AIEA. Les fonctions de la sous-section concernant la sécurité consistent notamment à

- participer aux efforts de la communauté internationale en vue d'aider au déclassement de la station nucléaire de Tchernobyl;
- appuyer les démarches de la communauté internationale pour relever le niveau de sécurité des réacteurs installés dans la Fédération de Russie et en Europe de l'Est; et
- participer aux activités de l'AIEA visant à accroître la sûreté des opérations nucléaires et radiologiques à l'échelle mondiale.